

Le Collège Communal de VILLERS-LE-BOUILLET porte à la connaissance du public que le Conseil Communal, réuni en séance du 20 février 2024, s'est prononcé sur la modification du domaine public par l'intégration d'une parcelle privée communale rue le Marais cadastrée 5ème division Fize-Fontaine section B n° 105g telle que représentée sous liseré cyan sur le plan dressé par le Bureau de Géomètres BELGEO (plan levé le 10 octobre 2023) sous la référence Dossier n° 2023-9161-BP-01 dans le cadre du permis d'urbanisme introduit par la Commune de Villers-le-Bouillet pour l'aménagement d'une place communale et l'adaptation du domaine public, sur le Marais, sur ladite parcelle,

La décision est transmise simultanément au Gouvernement Wallon - S.P.W. - D.G.O.4. - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 NAMUR.

Le demandeur ou tout tiers justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement Wallon - S.P.W. - D.G.O.4. - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 JAMBES.

Ce recours est envoyé au Gouvernement dans les quinze jours à compter du jour qui suit le 1<sup>er</sup> jour de l'affichage.

Le dossier est consultable du 6 au 21 mars 2024 au Service « Cadre de vie », rue des Marronniers 16 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET :

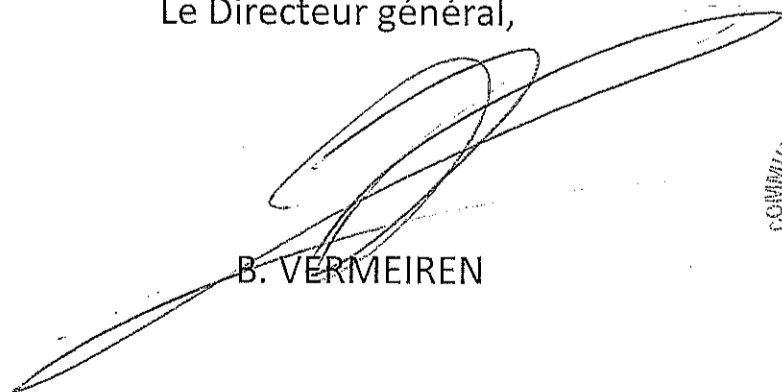
- UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS les lundis et mercredis de 13h30 à 16h et les vendredis de 8h30 à 12h,
- SANS RENDEZ-VOUS les mardis et jeudis de 8h30 à 12h ;

Possibilité de consulter le dossier les mercredis de 16h00 à 20h00 UNIQUEMENT sur rendez-vous pris minimum 24heures à l'avance auprès du service Cadre de vie – [quentin.jamar@villers-le-bouillet.be](mailto:quentin.jamar@villers-le-bouillet.be) 085/616 280 ou [françoise.delmal@villers-le-bouillet.be](mailto:françoise.delmal@villers-le-bouillet.be) 085/616 276 (ou 085/616.275).

AFFICHE A VILLERS-LE-BOUILLET, le 6 MARS 2024

PAR LE COLLEGE :


Le Directeur général,



B. VERMEIREN



Le Bourgmestre,



F. WAUTELET.